



LA MOBILITÉ DU GRAND CHALON

Rentrée 2026-2027 – Abonnements de transport ZOOM

Notice à l'attention des établissements scolaires

L'organisation des transports scolaires

Les élèves se rendant à vos établissements peuvent emprunter différents réseaux de transport, qui sont gérés par plusieurs acteurs différents.

Qui organise quoi ?

Le Réseau Zoom : réseau du Grand Chalon, desservant les communes de l'agglomération du Grand Chalon (étendu également à quelques communes, liste complète dans le tableau en fin de document).

Ce sont notamment les lignes suivantes :

- Lignes urbaines 1 à 16 (desservant Châtenoy-le-Royal, Saint Rémy, Crissey, etc.)
- Lignes périurbaines A à M (desservant la 2^e couronne : Givry, Gergy, Oslon, etc.)
- Navettes des Pôles Bellevue et Colisée (pour déposer les élèves des lignes périurbaines au plus près de leur établissement)

La Région Bourgogne Franche Comté : réseau desservant toutes les communes extérieures au Grand Chalon

- ➔ Réseau Mobigo « tout public » : <https://www.viamobigo.fr/>
- ➔ Réseau régional scolaire : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-saone-et-loire>

Qui utilise quel réseau ?

Les élèves habitant le Grand Chalon (ou communes affiliées) utiliseront uniquement le réseau Zoom pour se rendre dans les établissements scolaires du Grand Chalon.

Cas particulier : les élèves de certaines communes du Grand Chalon utiliseront le train et bénéficieront à ce titre d'un titre financé par le Grand Chalon (détails dans la rubrique « ASR / AIS »)

Les élèves habitant en dehors du Grand Chalon utiliseront le réseau Régional pour venir à Chalon. S'ils ont besoin d'utiliser le réseau Zoom (navettes des Pôles Colisée et Bellevue, ou lignes urbaines), ils devront également faire une demande d'abonnement Zoom.

La procédure d'abonnement Zoom 2026-2027

La procédure pour la prochaine rentrée est similaire à celle de cette année. Quelques améliorations ont été apportées sur le traitement des demandes (formulaires plus fluides, envoi automatisé de mails tout au long du traitement du dossier). Pour l'élève, la démarche est 100% dématérialisée et ne nécessite que quelques minutes. En remplissant le formulaire de demande en ligne, hébergé sur www.reseau-zoom.com,> boutique en ligne >mes démarches, l'élève (ou ses parents) transmet toutes les informations nécessaires à l'édition de l'abonnement correspondant à sa situation personnelle.

Le formulaire est accessible à partir du 10 juin

Durant l'été, une fois le formulaire renseigné, la procédure n'implique qu'un lien entre l'élève et l'équipe commerciale du réseau ZOOM. **Les établissements n'intervenant que pour les actions listées plus loin (cf. Votre rôle en tant qu'établissement).**

Les pièces justificatives à fournir via le formulaire en ligne

Les élèves devront impérativement transmettre à ZOOM :

- **Une photo d'identité** (pour les élèves n'ayant pas encore de carte nominative)
- **Une pièce d'identité** (carte d'identité ou livret de famille)
- **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois**, tamponné par l'établissement fréquenté à la rentrée 2026/2027 ou un justificatif de scolarité pour l'année 2026/2027. A défaut de pouvoir se rendre dans l'établissement avant l'été, l'élève indiquera son établissement sur son justificatif avant de le scanner et le listing servira de justificatif.

Abonnements Grand Air gratuit, Grand Air payant, Grand Air + : quelles différences ?

- **L'abonnement Grand Air gratuit est réservé aux scolaires domiciliés dans l'une des 51 communes du Grand Chalon.** Ou bien, cas particulier, dans une commune extérieure pour laquelle les transports du Grand Chalon sont étendus. *(Vous trouverez la liste des communes ouvrant droit à l'abonnement Grand Air gratuit, en annexes).*
Cet abonnement est valable uniquement du lundi au vendredi, en période scolaire et uniquement sur les lignes régulières.
- **L'abonnement Grand Air + est, en quelque sorte, une extension de l'abonnement Grand Air gratuit.** Pour 24 euros par an, il permet aux bénéficiaires du Grand Air gratuit de voyager 7j/7, toute l'année, sans limite.
- **L'abonnement Grand Air payant est la seule formule valable pour les élèves domiciliés en dehors du Grand Chalon** *(et hors cas particulier mentionné plus haut).* Comme le Grand Air+, il coûte 24 euros pour l'année et offre les mêmes avantages.

Comment sont délivrés les cartes et abonnements ?

Pendant l'été, les équipes Zoom traitent les demandes faites en ligne.

La famille reçoit un mail pour l'informer du traitement de sa demande (avec au préalable des échanges pour obtenir des compléments si la demande est incomplète).

- **Première demande** : les cartes seront données aux établissements si la demande a été faite avant le 15 août. Passé cette date, la carte sera à retirer à l'Espace.
- **Renouvellement** : la procédure sera réalisée à distance sur la carte.

Concernant les abonnements :

- **Elèves du Grand Chalon** : l'abonnement gratuit est automatiquement chargé sur la carte, l'élève peut alors acheter son supplément Grand Air+ sur la boutique en ligne.
- **Elèves hors du Grand Chalon** : Zoom met à jour les droits, l'élève doit alors acheter son abonnement à 24€ pour pouvoir voyager sur le réseau (disponible dès l'été sur la boutique en ligne).

Les demandes ASR / AIS

Abonnements pour emprunter le réseau ferré.

Qui peut en bénéficier ?

Peuvent bénéficier d'un abonnement spécifique, selon leur régime demi-pensionnaire (abonnement scolaire règlementé « ASR ») ou interne (abonnement interne scolaire « AIS ») pour emprunter le réseau ferré :

- Les élèves scolarisés dans un établissement de Chalon-sur-Saône et domiciliés sur les communes énumérées ci-dessous avec leur gare de rattachement
- Les élèves habitant dans une commune du Grand Chalon et scolarisés au Lycée Agricole de Fontaines (gare de montée : Chalon-sur-Saône).

Domiciliation	Gare de rattachement
FONTAINES	FONTAINES
BOUZERON CHAMILLY CHASSEY LE CAMP REMIGNY	CHAGNY
CHEILLY LES MARANGES SAMPIGNY LES MARANGES SAINT-GILLES SAINT SERNIN DU PLAIN	CHEILLY LES MARANGES
RULLY	RULLY

Le Grand Chalon prend en charge la totalité du coût du trajet, pour l'année scolaire 2026-2027.

Comment l'obtenir ?

- Téléchargez et renseignez le formulaire de demande sur le site www.reseau-zoom.com rubrique « Abonnements scolaires 2026-2027 > abonnements scolaires SNCF »
- Retournez votre demande complétée à transports.urbains@legrandchalon.fr
- Les demandes sont instruites par le Service Transports Urbains du Grand Chalon (03.85.42.42.71) et transmises aux services de la SNCF
- **La demande doit parvenir au service Transports Urbains avant le 7 août 2026 pour une délivrance de l'abonnement au 1er septembre 2026.**
- L'abonnement sera envoyé **en version dématérialisée** à l'adresse mail renseignée dans le formulaire (partie « représentant légal »). Le fichier reçu et le lien de téléchargement devront être enregistrés.
- Si l'élève n'est pas en possession de son abonnement à la rentrée de septembre (ou en cours d'année s'il a fait sa demande après la rentrée) et qu'il doit emprunter le train, il doit se munir à ses frais d'un Abonnement Elève Etudiant Apprenti mensuel renouvelable 1 fois (AEEA) dans l'attente de la réception de son abonnement scolaire définitif.
- L'élève devra ensuite s'adresser au guichet d'une gare de Bourgogne-Franche-Comté pour le remboursement de ce titre provisoire émis en attente de l'abonnement pris en charge par le Grand Chalon (documents à fournir : photocopie de l'abonnement définitif ASR + original de l'abonnement provisoire (AEEA) mensuel + RIB).

Votre rôle en tant qu'établissement :

Le Grand Chalon et le réseau ZOOM comptent sur votre aide pour :

- **Informer les élèves** en leur relayant notamment l'affiche fournie par le réseau Zoom (format papier et/ou numérique), via de l'affichage, un mailing et sur les intranets.
- **Tamponner les justificatifs de domicile des élèves inscrits pour la rentrée** à venir, ou remettre un justificatif de scolarité (si possible).
- **Transmettre un listing des élèves inscrits pour l'année 2026-2027**, avant la fermeture estivale de vos établissements :
 - **Au format Excel**
 - **Comprenant : nom, prénom, date de naissance et commune de résidence.**

Il permettra à Zoom de s'assurer des informations déclarées par les élèves **qui n'auraient pas été en mesure de faire tamponner leur justificatif**, ou pour contrôler les situations litigieuses.

Le réseau ZOOM s'engage à traiter ces données de façon confidentielle conformément à la réglementation.

- **Remettre les cartes de transport** le jour de la rentrée aux élèves. Zoom vous transmettra les cartes des élèves ayant effectué leur demande avant le 15 août. **Après cette date, les élèves devront récupérer leur carte en agence l'Espace.**

**Le Réseau Zoom vous remercie pour votre collaboration
et reste à votre écoute pour toute demande !**

Vos contacts

Réseau ZOOM

Lucie Lesage

Responsable Marketing

06 29 61 95 49

lucie.lesage@transdev.com**Sophie Guyot**

Responsable Espace Zoom

06 16 67 09 79

Sophie.guyot@transdev.com

Le Grand Chalon

Service Transports Urbains du Grand Chalon

03.85.42.42.71

transports.urbains@legrandchalon.fr

Annexe :

Liste des communes desservies par le réseau Zoom et ouvrant droit à l'abonnement Grand Air gratuit :

Communes de résidence donnant droit à l'abonnement Grand Air gratuit		
Allerey-sur-Saône	Fontaines	<i>Saint-Cyr*</i>
Aluze	Fragnes-la-Loyère	Saint-Denis-de-Vaux
Barizey	Gergy	Saint-Désert
Bouzeron	<i>Gigny-sur-Saône*</i>	<i>Saint-Germain-lès-Buxy*</i>
Chalon-sur-Saône	Givry	Saint-Gilles
Chamilly	<i>Granges*</i>	Saint-Jean-de-Vaux
Champforgeuil	Jambles	Saint-Léger-sur-Dheune
Charrecey	La Charmée	Saint-Loup-de-Varennes
Chassey-le-Camp	Lans	Saint-Loup-Géanges
<i>Châtel-Moron*</i>	Lessard-le-National	Saint-Marcel
Châtenoy-en-Bresse	Lux	Saint-Mard-de-Vaux
Châtenoy-le-Royal	Marnay	Saint-Martin-sous-Montaigu
Cheilly-lès-Maranges	Mellecey	Saint-Rémy
Crissey	Mercurey	Saint-Sernin-du-Plain
Demigny	Oslon	Sampigny-lès-Maranges
Dennevay	Remigny	Sassenay
Dracy-le-Fort	Rully	Sevrey
Épervans	<i>Saint-Ambreuil*</i>	Varennes-le-Grand
Farges-lès-Chalon	Saint-Bérain-sur-Dheune	Virey-le-Grand

**Transports du Grand Chalon étendus à une commune extérieure*